LES HOMMES DU JOUR

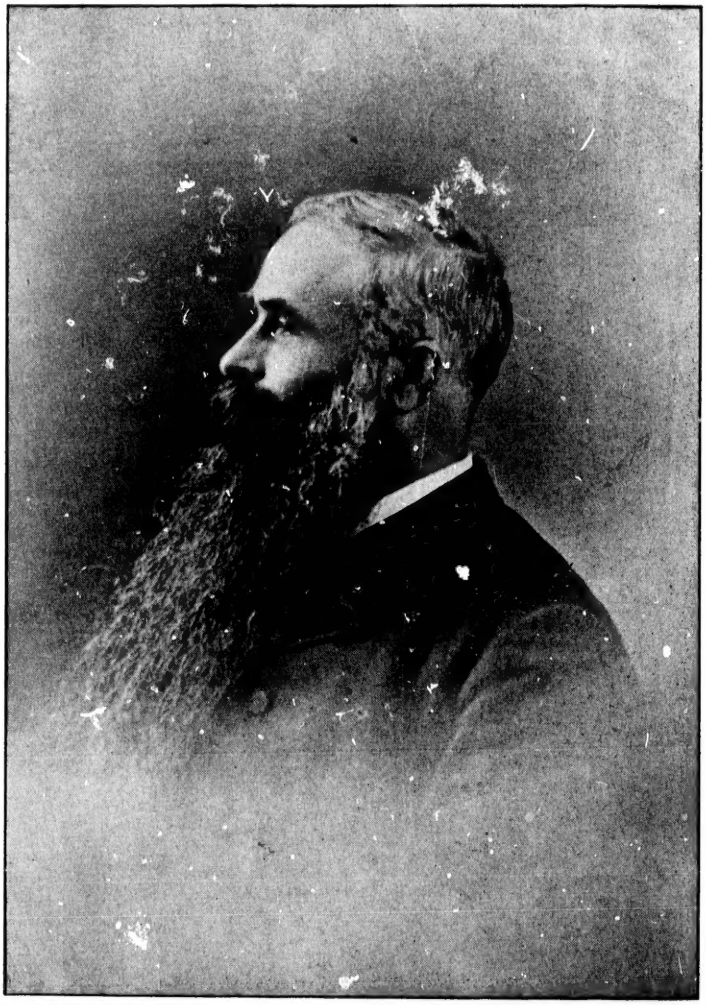

LOUIS OLIVIER TAILLON

LOUIS OLIVIER TAILLON

Grand, de taille robuste, avec un œil franc et une barbe flottante, M. Taillon attire naturellement tous les regards. A première vue, on devine que c'est un homme que la nature elle-même a destiné aux premiers rôles dans la société.

Quand il parle, sa voix sonore s'anime tour à tour des accents d'une conviction inébranlable, d'une honnête indignation et d'un ardent enthousiasme pour la cause qu'il plaide. L'auditoire qui l'écoute peut difficilement se refuser à partager ses opinions et ne saurait douter de sa sincérité. On sent que c'est un homme qui croit ce qu'il dit et le dit parce qu'il le croit. En un mot, et je pense que c'est là son trait caractéristique, M. Taillon est un homme convaincu et, partant, un homme fort.

En ce pays, l'on entre très jeune dans la vie politique. A peine sorti du collège, l'adolescent se laisse enrégimenter dans une de ces armées qu'on appelle les partis politiques. Simple soldat d'abord, il aspire bientôt à un rôle moins effacé. Peu après, il fait son début au Parlement et, s'il a du talent et du caractère, il s'asseoira encore jeune sur le banc des ministres. Cette précocité est, d'ailleurs, dans les traditions de l'Angleterre, où William Pitt forma un ministère à l'âge de vingt-quatre ans et dont le premier ministre actuel compte plus de soixante ans de vie publique.

M. Taillon est encore dans la force de l'âge, et pourtant il a déjà fourni une longue carrière. Il naquit à Terrebonne, patrie d'un grand nombre de nos hommes d'État, le 26 septembre 1840. Il suivit les cours du collège Masson et, au sortir de cette institution, embrassa la carrière légale. Diplômé avocat en 1865, il se fixa à Montréal.

Comme beaucoup d'autres, M. Taillon s'occupa bien jeune de la chose publique. Très fort jouteur, il ne demeura pas longtemps dans les rangs des simples soldats et, en 1875, il fut désigné pour défendre la cause conservatrice dans la division électorale de Montréal-Est, la division la plus populeuse comme la plus importante de la province de Québec. M. Taillon ne trompa pas l'attente de ses chefs, il fut élu par une forte majorité ; à trois reprises ensuite, il demanda aux électeurs de cette puissante division le renouvellement de son mandat, et chaque fois son nom sortit victorieux de l'urne électorale.

En 1882, lorsque l'assemblée législative se réunit après la victoire presque phénoménale du parti conservateur aux élections générales du 2 décembre 1881, M. Chapleau, alors premier ministre, proposa l'élection de M. Taillon comme président de l'Assemblée. Cette proposition fut votée d'emblée et M. Taillon s'assit au fauteuil présidentiel aux acclamations de toute la Chambre. Il occupa cette position élevée pendant deux ans ; il s'y distingua par son urbanité, son impartialité et ses connaissances parlementaires. Pendant cette période, M. Chapleau avait laissé la politique provinciale et résigné à la fois son portefeuille de chef de cabinet et son mandat à la législature de Québec, dont il faisait partie depuis la confédération, pour accepter le secrétariat d'État dans le ministère fédéral. Feu le juge Mousseau avait pris sa place comme premier ministre de la province de Québec. Le ministère Mousseau dura un an et demi et fut remplacé par un cabinet présidé par le docteur Ross, dans lequel M. Taillon prit, le 23 janvier 1884, le portefeuille de procureur général. A cette occasion, M. Taillon fut élu par acclamation à Montréal-Est.

Le ministère Ross-Taillon dura trois ans. Appuyé d'une forte majorité à l'assemblée législative, majorité sortie de l'urne électorale le 2 décembre 1881, il semblait qu'il pouvait se promettre une plus longue vie. Mais de graves évènements s'étaient produits au Nord-Ouest. Louis Riel, revenu depuis peu des États-Unis, avait soufflé partout le vent de la révolte. Avant que le pays eût pu même se rendre compte de ce qui se passait dans ces territoires éloignés, il fallut assister aux péripéties du premier mouvement insurrectionnel dont le Canada eût été témoin depuis 1837. L'histoire de cette

guerre, si vraiment on peut l'appeler de ce nom, n'a pas besoin d'être racontée ici. Le dénouement ne se fit pas attendre. Les métis furent écrasés. Leur chef fut arrêté, décrété de haute trahison, et un verdict de culpabilité fut rendu contre lui. Louis Riel expia sa faute sur l'échafaud, mais sa mort apporta un trouble profond dans tout le pays, et nulle part plus que dans la province de Québec.

L'histoire du mouvement dit national pourra s'écrire quand ses principaux chefs auront été jugés au tribunal de la postérité, plus impartiale et moins passionnée que nous. Nous sommes trop près des évènements pour pouvoir les apprécier. Même à l'heure qu'il est, il serait téméraire de hasarder un jugement qui serait chaudement discuté et qu'on ne manquerait pas de mettre sur le compte de nos opinions politiques.

Mais il nous sera permis de dire que ce fut un ouragan ou, si l'on aime mieux, une espèce de cyclone. Le tourbillon de poussière qui l'accompagna obscurcit tout. Emportés par la violence de la tempête, bien des hommes ne purent ou ne surent que plus tard se raidir et reprendre pied. Le cabinet Ross s'était résolument placé sur le terrain de la non-intervention, ce qui me paraît avoir été logique, puisque sa responsabilité n'était nullement engagée quant à des évènements qui s'étaient passés à mille lieues de Québec. Mais c'était provoquer l'orage. Lors des élections générales du 14 octobre 1886, la tempête sévissait encore, bien que sa violence se fût quelque peu amoindrie. M. Taillon fut l'une de ses victimes : il échoua devant ses électeurs de Montréal-Est, qui, jusque-là, ne s'étaient pas fait faute de l'acclamer. Il fut difficile d'apprécier le résultat général de l'élection ; tant d'hommes de nuance nouvelle sortirent de l'épreuve électorale, qu'il fallut attendre le jugement de la législature. La veille de la réunion des Chambres, M. Ross résigna son portefeuille, et M. Taillon, qui s'était fait élire à Montcalm, forma un ministère dont la vie ne fut pas longue, puisqu'il donna sa démission deux jours plus tard, le 27 janvier 1887, à la suite d'un vote hostile de l'assemblée législative. (1) M. Mercier lui succéda et M. Taillon devint chef de l'opposition.

---

(1) La chute de ce ministère rappelle le souvenir du cabinet Brown-Dorion, de 1858, qui, lui aussi, ne vécut que deux jours.

A partir de ce moment, nous entrons en pleine histoire contemporaine. Grâce à une faible majorité à l'assemblée législative, M. Mercier se maintint au pouvoir et, le 17 juin 1890, eurent lieu des élections générales qui triplèrent sa majorité. M. Taillon aurait pu se faire élire par acclamation à Montcalm, mais il voulut disputer un château-fort de l'ennemi, le comté de Jacques-Cartier. Il y échoua et, après quinze années de vie publique, pendant lesquelles il avait rempli les premiers rôles, il se retira de la politique et reprit — sans regret, croyons-nous — le chemin de son étude d'avocat.

J'ai dit que M. Mercier avait triplé sa majorité aux élections générales de 1890. C'est dire qu'il fut tout-puissant dans la nouvelle législature. Mais il n'était pas loin de la Roche Tarpéienne, puisqu'il était arrivé au sommet du Capitole. Au retour d'un voyage en Europe, dans l'été de 1891, qu'on nous dit avoir été une tournée triomphale, il trouva le sénat du Canada saisi d'une question qui se rapportait au chemin de fer de la Baie des Chaleurs. L'opinion publique s'émut vivement des déclarations qui y furent faites, et M. Angers, lieutenant-gouverneur de la province de Québec, invita M. Mercier à lui donner des explications. Une commission d'enquête fut nommée, elle interrogea de nombreux témoins et, le 17 décembre 1891, M. Angers révoqua M. Mercier et appela M. de Boucherville à former un ministère.

Depuis un an et demi, M. Taillon s'était remis avec ardeur à la pratique de sa profession. M. de Boucherville l'appela auprès de lui et, avec une rare abnégation, M. Taillon consentit à faire partie du nouveau ministère sans être porteur de portefeuille. C'était accepter la tâche et renoncer à la récompense. Suivirent les élections générales du 7 mars 1892. M. Taillon fut élu dans le comté de Chambly qui, depuis longtemps, appartenait à l'ennemi, et le gouvernement de Boucherville remporta dans toute la province une victoire éclatante. M. de Boucherville, cependant, ne désirait pas retenir longtemps un fardeau si lourd, surtout à son âge. Dès qu'il y eut rumeur de sa démission prochaine, l'opinion publique désigna M. Taillon pour lui succéder.

Sans se montrer indiscret, il sera permis à l'auteur, qui le sait, de dire que M. Taillon n'a pas recherché cette position élevée, qu'elle lui fut presque imposée et qu'il ne l'a acceptée que pour se

rendre au vœu unanime du parti conservateur. M. Taillon devint donc premier ministre de la province de Québec en décembre 1892 ; il l'est encore aujourd'hui et, sans trancher sur la question politique, je puis ajouter qu'il possède la confiance, non seulement de son parti, mais encore de ces hommes qui, n'étant affiliés à aucun parti politique, se contentent de juger les gouvernements comme les hommes, suivant leurs œuvres. Le premier ministre actuel, en effet, est un homme dont l'honnêteté est au-dessus de tout soupçon, qui pousse le désintéressement jusqu'au scrupule et qui ne compte pas les sacrifices personnels quand il s'agit de faire son devoir. M. Taillon eût pu se faire une honnête aisance au barreau ; c'est un de ces hommes auxquels jamais les clients ne manqueront, parce qu'ils savent leur inspirer confiance. Et pourtant c'est un fait notoire que M. Taillon est aujourd'hui un homme pauvre. Si se sacrifier soi-même pour la patrie, négliger ses affaires pour celles de son pays est du patriotisme, assurément ces hommes qui, comme M. Taillon, font ce sacrifice sans hésiter, sont des patriotes dignes de tout éloge.

Encore si ce désintéressement était récompensé ! . . . Ah ! la vie politique ! Combien d'hommes à l'ambition généreuse et au noble caractère elle a enthousiasmés au début de leur carrière, et dégoûtés, alors qu'ils n'avaient pas encore pu donner toute la mesure de leur talent ! C'est une guerre plus impitoyable que celle que l'on fait au moyen des balles et des obus. C'est un champ de bataille où l'on ne donne pas de quartier, où l'on dévoile au grand jour toutes les faiblesses, toutes les défaillances, véritables, supposées ou même fabriquées de toutes pièces, de l'adversaire. Faut-il s'étonner que, dans des moments d'épanchement, l'homme public, à qui rien ne paraît manquer, qui est un objet d'adoration pour ses amis, d'enthousiasme pour ses partisans, que l'on écoute avec une obéissance souvent aveugle, faut-il s'étonner que cet homme laisse échapper parfois l'expression d'un regret, qu'il appelle de ses vœux une existence plus paisible où il lui serait permis de vivre pour les siens, pour ses amis, et de se dérober, non que le courage lui manque, mais parce que le dégoût l'empoigne, à la boue que lui jettent de lâches insulteurs ? Que voulez-vous ? Cincinnatus regrette toujours sa charrue, et je ne suis pas éloigné de croire qu'il a raison.

M. Taillon n'échappe peut-être pas à ce sort. Tout vigoureux lutteur qu'il soit, quelque vocation que la nature lui ait donnée pour la carrière publique, et je crois qu'il en a la vocation, puisqu'on la lui impose, et comme on dit, "*Vox populi, vox Dei!*" il ne laisse pas d'avoir plus d'aversion que d'amour pour la vie politique. Il regrette toujours son étude d'avocat et les luttes plus dignes et plus courtoises du barreau.

Ces regrets sont-ils de nature à diminuer la force de l'homme qui les ressent? C'est possible, car, règle générale, l'intelligence ne donne sa pleine mesure que lorsque le cœur bat à l'unisson. Cependant, le véritable patriotisme, c'est d'unir le dévouement au sacrifice; il faut commencer par se vaincre soi-même, si l'on veut être victorieux des autres. M. Taillon le comprend sans doute ainsi, puisque le voilà sur la brèche, et Dieu sait qu'il ne se dérobe pas aux coups.

M. Taillon est l'un de nos orateurs populaires les plus puissants. Ce n'est pas qu'il soit un rhétoricien; mais, ainsi que je l'ai dit plus haut, c'est un convaincu, et il n'en faut pas plus pour lui permettre d'atteindre, ce qui doit être la suprême ambition de tout orateur, la persuasion et l'enlèvement de l'auditoire qui l'écoute. Plus préoccupé de convaincre que d'éblouir, M. Taillon néglige les fleurs et les figures de la rhétorique, il ne laisse pas tomber de ses lèvres de ces phrases à effet, de ces mots sonores, mais souvent vides de sens, qui provoquent, il est vrai, des applaudissements, mais qui ne changent pas les opinions. Les trucs oratoires lui sont inconnus. Il n'habille pas la vérité, il ne la dénude pas non plus. Il va tout droit au but, discute et dissèque les arguments qu'on lui oppose et en appelle au bon sens de l'auditeur. Il désarme la passion par le calme de son raisonnement; sans planer dans des régions inaccessibles, il sait tout regarder de haut, se mettre au-dessus des préjugés du moment et revendiquer les droits de la vérité contre les clameurs de la déraison. Il n'épousera pas une cause parce qu'elle est populaire, mais parce qu'elle lui paraît juste. Il affrontera pour cela, s'il le faut, une défaite passagère. "Dans une bonne cause," a-t-il dit dans un passage que je vais citer plus loin, "on n'est pas toujours tenu de réussir." Et une bonne cause sera éternellement bonne et finira par triompher.

Personne plus que lui n'a droit de s'approprier la devise : Fais ce que dois, advienne que pourra !

Le talent oratoire chez M. Taillon est servi par une voix forte, sonore, vibrante ; à cela, ajoutez une prestance imposante et une taille qui domine. M. Taillon est sobre de gestes, comme il est dédaigneux de périodes cadencées. Il improvise facilement et parle avec chaleur et conviction. Comme la plupart des orateurs, il faut l'entendre plutôt que le lire.

Pour cette raison même, et quoiqu'il soit d'usage, quand on parle d'un orateur, de citer de ses discours, j'éprouve un embarras à choisir un passage qui puisse rendre justice à M. Taillon. J'aime mieux prendre au hasard, car le hasard est quelquefois inspiré et, dans tous les cas, n'accuse pas la prévention ou le manque de goût. On n'a pas oublié la discussion de la question Riel à la législature de Québec. D'un côté, on faisait appel au sentiment national, voire même au patriotisme, on plaidait la cause du malheur, on prenait la défense des vaincus. De l'autre, on répondait : "Nous ne sommes pas les juges des faits dont vous vous plaignez, nous n'avons pas de juridiction, le tribunal devant lequel vous instruisez votre cause est incompétent." M. Taillon parlait au nom du gouvernement, il n'avait qu'une arme à opposer aux brûlantes harangues de ses adversaires, le raisonnement. Je citerai la péroraison de son discours, qui le résume tout entier :

"On ne peut que déplorer qu'on abuse ainsi des plus nobles sentiments. Réservons donc ces grands moyens pour les grandes causes. Ayons donc du respect pour ces grands sentiments qui ne peuvent avoir rien de commun avec les partis et les petites affaires des coteries politiques. S'il en était autrement, je ne reconnaîtrais pas ces nobles sentiments. Les vrais patriotes sont ceux qui renoncent loyalement à certains avantages pour eux et pour leur parti, pour accomplir un devoir très élevé, celui d'enseigner à leurs électeurs à se servir de notre constitution, à leur montrer la manière de l'appliquer pour le bonheur du pays tout entier. J'aurais bien voulu entendre l'honorable député de Châteauguay exprimer les idées que je m'efforce de faire partager à la Chambre. J'aurais voulu que tous ceux qui ont parlé en faveur d'une cause plus noble que celle d'un parti, eussent parlé raison, et la discussion aurait

produit de bien meilleurs résultats. Au moins, nous aurions passé notre temps à accomplir une tâche utile et élevée, celle d'enseigner le peuple sur la manière dont la constitution doit être appliquée et comprise. Mais non, on a cherché à écarter les sentiments élevés pour les remplacer par des appels aux préjugés. Je le regrette pour les libéraux et pour le pays. Je dirai à ceux qui ont parlé des dangers que court l'autonomie de la province : Ne craignez rien, nous serons heureusement à l'a' de tout danger, tant que nous resterons dans les limites de notre juridiction.

"La constitution nous donne tous les pouvoirs qu'il faut pour assurer notre bonheur comme peuple. Je ne redoute pas les lois que l'on pourra faire, qui empièteraient sur nos attributions, car les tribunaux sont là pour nous protéger. Ce que je redoute, c'est cette tendance à torturer la constitution pour des fins de parti, surtout en discréditant notre province aux yeux du reste du Canada, en faisant de cette Chambre une simple chambre de discussion, un véritable *mock parliament*. Avec ce système, bientôt le peuple n'aura plus confiance dans cette chambre. Et si, un jour, il se convainc que les sommes que nous dépensons ainsi sont beaucoup trop considérables pour les avantages qu'il en retire, s'il croit un jour que l'union législative vaudra mieux que le nouveau système introduit par ces discussions de sujets qui relèvent d'une autre juridiction, quels seront ceux qui seront responsables de la destruction de nos libertés provinciales, sinon les gens qui nous demandent de sortir des bornes que la constitution nous donne ?

"Je ne dissimule pas que ce que nous faisons en ce moment pourra tourner contre nous. Je ne puis pas dire, comme on l'a insinué dans un journal libéral, que je m'en moque. Non, je ne puis dire cela, car j'entends briguer les suffrages de mes électeurs ; mais je ne suis pas obligé de subir les préjugés et d'en triompher. Dans une bonne cause, on n'est pas toujours tenu de réussir. Le peuple pourra être trompé aux élections prochaines, mais le jour de la revanche n'en sera que plus beau et plus éclatant."

Cette longue citation donne une idée suffisante du style oratoire de M. Taillon. Je me permettrai cependant de signaler au lecteur un autre discours de M. Taillon. C'est celui qu'il prononçait à la

législature de Québec, le 25 mai 1888, lors du débat sur les résolutions de la conférence interprovinciale. C'est un modèle de puissante dialectique, en même temps qu'une savante discussion sur la position que l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord (1867) a faite aux provinces du *Dominion*.

Une autre chose à noter pendant que je parle du talent oratoire de M. Taillon, c'est la rapidité du trait, la riposte vigoureuse et incisive, le mot pour rire, qui suffisent quelquefois pour confondre un adversaire et gagner les suffrages de l'auditoire. Combien de fois, à la chambre de Québec, il a mis les rieurs de son côté, aux dépens d'un contradicteur formidable, par un mot jeté en travers d'une discussion acrimonieuse. Il serait à désirer que l'on conservât quelques-unes de ces réparties, ne fût-ce que pour démontrer que le vieux sang gaulois ne se dément pas aux bords du Saint-Laurent. Je ne citerai que le dernier mot de M. Taillon : encore ne suis-je pas sûr que ce soit le dernier, car la scène que je reproduirai de la *Minerve* du 29 novembre 1893 se passait il y a deux mois.

On discutait à la Législature la question de l'impôt. Le sujet était aride, puisqu'on entassait chiffres sur chiffres et que les orateurs péroraient derrière tout un rempart de *livres bleus*. Enfin, la parole fut donnée à M. Dechêne, député de l'Islet. Je reproduirai, sans autre commentaire, le compte rendu du journal.

" M. Dechêne, continuant le débat, dit : L'honorable premier ministre, incapable de soutenir sa politique, attend encore des lumières qui viennent d'en haut, qui viennent d'en bas, qui viennent de gauche ou de droite.

" M. Taillon. — Oui, mais pas d'en face. (Rires et applaudissements).

" M. Dechêne, très interloqué, se perd dans son discours et balbutie des phrases sans suite jusqu'à six heures, alors que la séance est suspendue."

Je ne sais si l'on fait injure à M. Dechêne en disant qu'il fut interloqué, mais il y a cent contre un à parier que la riposte de M. Taillon fut un délassement aussi délicieux qu'imprévu pour les pauvres députés que les dissertations mathématiques des orateurs forts en chiffres disposaient sans doute à bâiller.

Dans les pages qui précèdent, j'ai surtout parlé de M. Taillon comme homme politique. Il convient que j'ajoute un mot sur sa carrière au barreau. Je signalerai d'abord un fait assez singulier aux amateurs de paradoxes.

Il est indiscutable que le travail de la législation demande, plus que toute autre besogne, un tempérament de jurisconsulte et que rien n'est plus propre à mûrir les connaissances légales et la science juridique que la confection des lois. S'il le fallait, je pourrais citer de grands noms à l'appui de ma thèse, tels que celui du chancellier d'Aguesseau ; mais il est évident que le travail de comparaison des divers systèmes de législation, la nécessité dans laquelle on se trouve de tenir compte des lois existantes et de prévoir les débats que pourrait susciter l'omission d'un seul mot dans un texte de loi, sont éminemment propres à former des jurisconsultes. Et pourtant, dès que l'homme de loi met le pied dans l'enceinte de nos assemblées législatives,— à part de rares exceptions — il commence à se désintéresser des choses de sa profession.

Cependant, ce paradoxe est d'une solution facile et on n'a qu'à examiner de près le fonctionnement de la machine parlementaire pour trouver le mot de l'énigme. En effet, bien que la fonction primitive, et pour ainsi dire naturelle, de la législature fût de faire des lois, le Parlement, en Angleterre comme dans les colonies, a assumé ou usurpé une autre fonction qui n'a pas tardé à prendre le premier rang. Il s'est constitué le juge de l'administration des affaires publiques et le suprême arbitre du ministère. C'est en contrôlant cette administration qu'on fait vraiment de la politique, et cette besogne est d'une nature si absorbante qu'elle paraît aujourd'hui réclamer toute l'attention du législateur. Souvent les lois, et nous n'entendons pas parler des moins remarquables, sont l'ouvrage d'hommes qui ne font même pas partie de la législature. Cette dernière les vote, quelquefois les dénature, mais assurément ne saurait en réclamer la paternité.

Cependant, on ne peut pas dire que M. Taillon se soit désintéressé de sa profession ; au contraire, je crois qu'il y est fortement attaché. Sa carrière au barreau a été honorable et distinguée. Il y a rempli les positions les plus élevées, il a été bâtonnier de la

section de Montréal et bâtonnier général de l'ordre pour la province de Québec. Il porte le titre de conseil de la Reine, ce qui est une présomption, je ne dirai pas *juris et de jure*, mais une présomption légale de science juridique, puisque ces conseils ont officiellement le titre de *Her Majesty's counsel learned in the law*. Il n'a pas perdu le sens légal ni la science des lois ; il a été chargé de causes célèbres, entre autres de la cause d'*Auger et al.* vs. *Labonté et al.*, mieux connue comme l'affaire des marguilliers de Notre-Dame de Montréal. On l'a souvent désigné pour remplir des vacances dans le banc judiciaire et ce ne serait là que le juste couronnement de sa carrière.

En dehors de la politique, le premier ministre de la province de Québec n'a que des amis. Les jeunes, surtout, reçoivent de lui l'accueil le plus sympathique. Absolument sans prétention, il est d'une modestie d'autant plus belle qu'on ne saurait douter de sa sincérité. Dans le monde, il fréquente de préférence les cercles où l'on fait de la musique, et une voix de baryton agréablement timbrée lui permet de prendre part aux concerts improvisés qu'on y donne. Pour ceux qui aiment les rapprochements, j'ajouterai que c'est là un point de ressemblance avec le premier ministre actuel de l'Angleterre, qui, au retour d'une séance orageuse de la chambre des communes, ne manque pas, dit-on, de s'asseoir au piano pour oublier, dans l'harmonie de la musique, la discorde des discussions politiques.

Ces quelques pages suffisent pour dépeindre — pour ceux qui ne le connaissent pas, si réellement il s'en trouve — un homme d'État vraiment digne de figurer dans la série des *Hommes du Jour*. En les relisant, l'idée me vient que peut-être ceux qui ne connaissent pas M. Taillon — je n'ai pas besoin de m'excuser auprès des autres — seront d'avis que je n'ai pas trouvé assez de défauts au sujet de cet article qui, comme tous les autres mortels, doit être pétri de boue et soumis aux misères qui affligent le reste de l'humanité. Au fait, j'aurais peut-être pu signaler un défaut chez M. Taillon : le manque de confiance en lui-même ; mais ce défaut est si rare chez nos hommes politiques qu'on ne l'aurait probablement pas accepté comme vraisemblable. Admettons cependant qu'il existe, puisque tout tableau doit nécessairement avoir ses ombres ; mais ajoutons

que ce défaut ne saurait qu'augmenter notre admiration pour un homme d'État qui est un véritable homme de bien et qui ne cherche pas son propre agrandissement, mais celui de sa patrie, la patrie de tous les Canadiens : la province de Québec.

P. B. MIGNAULT.

MONTRÉAL, août 1894.

un
ne
, la

Québec, 24 octobre 1894

M. R. A. Taché,
Montréal.

Cher Monsieur,

Puis que vous le voulez absolument, je vous écris quelques lignes. Vous m'offrez une place parmi les Hommes du jour, dans votre Galerie de Portraits Contemporains. J'en suis flatté; mais en acceptant, je pense au malheureux qui entreprendra de faire mon portrait. Il lui faudra beaucoup de bienveillance et .... d'imagination. Dites lui que je ne tiens pas à ce que le portrait soit fidèle; surtout qu'il ne cherche pas, comme mon ami David, à faire croire que je me trouve heureux dans la politique. C'est une carrière que j'ai embrassée sans l'aimer. Je confesse ma faute; mais j'en rejette la responsabilité sur les amis qui m'ont dit que je pouvais être utile à mon parti et à mon pays. Ai-je partagé cette illusion? Je ne me crois pas obligé de répondre.

Bien à vous

R. O. Taillon